

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Annie SIMONIN, Françoise DOITRAND, Pierre VALLENSANT.

Etaient absents excusés : Mme Annie SIMONIN qui a donné pouvoir à Mme Françoise CLEMENT – M. Joël FOLGUERAL.

Secrétaire de séance : Madame Laure GARRIVIER.

I – **TRAVAUX** :

Bar : Nous sommes toujours en attente d'un devis pour le sol.

Réhabilitation des toits de l'école et du préau :

Après comparatif des devis et périodes d'intervention possibles, l'entreprise MARCOUX est retenue avec une intervention pendant les vacances de la Toussaint. Le traitement sera réalisé par l'entreprise LAMBERT (8 voix pour et 1 abstention).

Pont Rouge :

Le levé topo et l'étude géotechnique ont été réalisés.

Le DLE (Dossier Loi sur l'Eau) est de type déclaratif avec une durée d'instruction de 2 mois.

Les AVP (Avant-Projet), PRO (Projet) et DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) ont été réalisés par le Bureau d'études OXYRIA.

La Procédure Dématérialisée a été assurée par la commune de Saint-Martin-la-Sauveté, porteuse du projet, le 12 juillet 2018 sur le site du Conseil Départemental.

La publicité a été réalisée dans les Annonces Légales de l'Essor.

Le retour des offres est attendu pour le 30 juillet 2018 à 15h, dernier délai.

L'ouverture des plis sera faire le 1^{er} août 2018 à 9h en mairie de Saint-Martin-la-Sauveté.

L'analyse des offres, réalisée par le Bureau d'Etudes OXYRIA sera rendus le 8 août 2018 en mairie de Saint-Martin-la-Sauveté, et validée par délibération du Conseil Municipal de Saint-Martin-la-Sauveté.

La notification aux non-retenus est envisagée le 9 août 2018.

La notification à l'entreprise retenue lui sera faite en août 2018.

Le démarrage des travaux est prévu, sauf avis contraire de la Police de l'Eau, pour septembre 2018.

La commune a été reconnue en état de « Catastrophes Naturelles » pour la crue du 3 et 4 janvier 2018. A ce jour, nous sommes en attente de possibilité d'aide financière à ce titre (Fonds BARNIER).

Réhabilitation de la Place du village :

Un comparatif est observé à partir des 4 devis reçus en mairie.

Un cahier des charges définitif sera établi pour septembre avec demande d'affinement de ces devis auprès des 4 entreprises concernées.

La porte du local à sel (512,50 € HT) est commandée auprès de l'entreprise TERRIER. Elle a été posée.

Changement de l'abribus et de son positionnement :

Une dernière recherche permettra de prendre une décision en septembre 2018.

Vitrail de l'église (sacristie) :

Après comparatif des devis et maquettes, l'entreprise Vitrail Saint-Georges est retenue par 8 voix contre 1 pour l'entreprise Thomas Vitraux.

Voirie 2018 :

La DDT sera questionnée pour voir quelles solutions apporter à la sortie du Chemin de la Mignerie sur la RD1.

Aménagement des abords de la chapelle :

Report de décision en septembre, quand le montant des travaux du Pont Rouge sera connu.

Aménagement d'un parking aux abords du bâtiment dit « Ancienne Cure » :

Des devis seront demandés.

II – ECOLE :

Les petits travaux demandés lors du Conseil d'Ecole ont été réalisés.

3 candidatures/CV concernant l'embauche d'un emploi aidé pour aide à la classe et garderie sont commentés. Madame Isabelle PRAS est retenue à l'unanimité. Une proposition de formation lui sera proposée.

La charte « Ecoles Rurales » sera discutée auprès de Monsieur THOMAS puis retravaillée avant validation.

Suite à l'annulation des emplois aidés en 2017-2018, le prix de revient du repas fourni par la Cuisine Centrale intercommunale basée à Souternon a augmenté. Le repas nous est désormais facturé 4,60 € par la CCVAI (qui prend en charge une partie du prix de revient, supérieur à 4,60 €). Le repas sera proposé aux enfants au prix de 3,80 € (la commune prenant 0,80 € en charge par repas) (8 voix pour et 1 voix contre).

A souligner pour expliquer cet effort la qualité du repas fourni et le maintien de 2 emplois sur le secteur.

III – QUESTIONS DIVERSES :

Le document « Contrat Territorial du Bassin Versant de l'Aix » est proposé à la lecture.

Prochaine réunion de la Commission « Aménagement du Cadre de Vie : 11 septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.